



**COMMUNE DE
HELOCINE**

Bureau : rue Le Brouc 2
1357 Hélocine
Tél. : 019/65.50.23
Fax : 019/65.73.09

INVITATION PRESSE - PUBLIC

A la séance du CONSEIL qui aura lieu le **MARDI 4 NOVEMBRE 2025 à 17H30** à la Maison communale située rue Le Brouc 2 à 1357 HELOCINE

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. PROCES-VERBAL - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.
2. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL - Marie-Laure MAES, Première échevine - Congé de maternité de 15 semaines à compter du 5 décembre 2025 - Prise d'acte.
3. TUTELLE CPAS - Modification n°1 du budget ordinaire et extraordinaire du CPAS pour l'année 2025 – Approbation.
4. FINANCES – Modification n°2 du budget communal pour l'année 2025 – Adoption.
5. DECHETS MENAGERS - Gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages - Approbation du taux de couverture du coût-vérité réel 2024.
6. DECHETS MENAGERS - Gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages - Approbation du taux de couverture du coût-vérité budget 2026.
7. TAXES – Etablissement pour l'exercice 2026 d'une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.
8. TAXES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031 inclus, d'une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) – Adoption.
9. TAXES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031 inclus, d'une taxe communale additionnelle au Précompte immobilier (PI) – Adoption.
10. TAXES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031 inclus d'une taxe communale sur les panneaux publicitaires fixes – Règlement.
11. TAXES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031 inclus, d'une taxe communale annuelle sur l'entretien des égouts - Règlement.

12. TAXES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031 inclus, d'une taxe communale sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires « toutes boîtes » - Règlement.
13. TAXES – Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031 inclus, d'une taxe communale annuelle sur les secondes résidences – Règlement.
14. TAXES – Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031 inclus, d'une taxe communale sur les inhumations, les dispersions de cendres et les mises en colombarium - Règlement.
15. TAXES- Etablissement à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus d'une taxe sur les demandes de changement de nom – Règlement.
16. TAXES – Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus d'une taxe de séjour – Règlement.
17. TAXES – Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031 inclus d'une taxe communale sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité – Règlement.
18. TAXES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031 inclus, d'une taxe communale sur les immeubles bâtis non occupés et/ou délabrés – Règlement.
19. TAXES – Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus, d'une taxe communale sur l'absence d'emplacement de parcage - Règlement.
20. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus, d'une redevance communale relative à l'occupation du domaine public par des conteneurs, enclos, échafaudages, balustrades et assimilés et lors de déménagement ou tout autre activité similaire ainsi qu'une redevance relative à la délivrance de l'autorisation d'occupation de la voie publique dont objet (chantier, travaux et activités assimilées) – Règlement.
21. REDEVANCES - Etablissement d'une redevance sur la délivrance de documents administratifs et les prestations effectuées en matière de population et d'état civil à partir du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus – Règlement.
22. REDEVANCES – Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus, d'une redevance communale sur le traitement des dossiers relatifs aux permis d'urbanisation - Règlement.
23. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031, d'une redevance relative à l'enlèvement et la conservation des meubles saisis encombrant la voie publique lorsqu'ils sont enlevés par la Commune suite à des expulsions de locataire - Règlement.
24. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus d'une redevance communale pour l'enlèvement des versages sauvages dus au fait, à la négligence ou à l'imprudence d'une personne – Règlement.
25. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus, d'une redevance communale pour l'exhumation de confort des urnes cinéraires exécutée par la commune ou pour les frais liés aux exhumations de confort ou rassemblement des restes mortels réalisés par des entreprises spécialisées – Règlement.
26. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus, d'une redevance communale sur le traitement des demandes d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement – Règlement.

27. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031, d'une redevance relative à la conservation des véhicules saisis par la police ou par mesure de police - Règlement.
28. REDEVANCES –Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus d'une redevance communale relative à la fréquentation du service communal d'accueil extrascolaire – Règlement.
29. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus, d'une redevance communale relative à la délivrance de copies d'un acte administratif dans le cadre de la publicité active de l'administration – Règlement.
30. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus, d'une redevance communale relative au traitement de demandes de certificat d'urbanisme, demande de permis d'urbanisme et de régularisation et à l'indication sur place de l'implantation de nouvelles constructions et à l'établissement du PV y afférent – Règlement.
31. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus, d'une redevance communale relative à la fourniture de plaques commémoratives pour les stèles mémorielles situées à proximité des parcelles de dispersion dans les cimetières communaux – Règlement.
32. REDEVANCES – Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus, d'une redevance communale relative à la mise à disposition de la Salle communale des fêtes pour le compte de tiers - Règlement.
33. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus d'une redevance sur la délivrance aux notaires de renseignements à fournir dans le cadre de l'article D.IV.99 du Code de Développement Territorial - Règlement.
34. REDEVANCES - Etablissement, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'en 2031 inclus, d'une redevance communale en cas d'obtention (ou de renouvellement) de concession de sépulture – Règlement.
35. MARCHES PUBLICS – Achat d'une camionnette-plateau pour le service technique communal – Fixation du mode de passation et des conditions du marché.
36. MARCHES PUBLICS – Marché de services pour la gestion des box vélos présents sur le parking de covoiturage de la RN 279 - Ratification de la décision du Collège communal en date du 03 octobre 2025 attribuant la prestation de gestion des box vélos du parking de covoiturage.
37. ENVIRONNEMENT - Démarche "Commune Zéro Déchet" de la Région wallonne - Adhésion.
38. CULTURE - Centre culturel du Brabant wallon (CCBW) - Soutien au Contrat-programme 2027-2031 - Décision.
39. CULTE - Budget 2026 de la Fabrique d'église d'Opheylysem (Paroisse St-Martin) – Approbation.
40. RGPD - Renouvellement de la mutualisation de l'emploi de délégué à la protection des données (DPO) entre les communes de Perwez, Orp-Jauche, Hélecine et Ramillies et le CPAS de PERWEZ.
41. SUPRACOMMUNALITE – Convention entre la Commune de Hélecine et l'asbl GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne pour les exercices 2026 à 2030 – Approbation.
42. INFORMATIQUE - ACCORD TAX ON PYLONS III - Information.
44. DIVERS ET QUESTIONS.

Par ordonnance,

Le Directeur général,
Stephan JADOUL

Le Bourgmestre,
Pascal COLLIN